



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 octobre 2010

CONTENU

Litiges commerciaux

Nouvelle dispute sur le bois d'œuvre entre les États-Unis et le Canada1

Propriété intellectuelle

Le texte « final » de l'ACAC (ACTA) est publié3

Études économiques et articles connexes4

Litiges commerciaux

Nouvelle dispute sur le bois d'œuvre entre les États-Unis et le Canada

Les États-Unis ont déposé le vendredi 8 octobre une demande de consultation formelle au Canada dans le cadre de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis de 2006 (SLA, *Softwood Lumber Agreement* en anglais). Ils accusent le gouvernement de la Colombie-Britannique de contourner les mesures d'ajustement à l'exportation prévues par l'Accord. Selon les modalités du SLA, les parties doivent se rencontrer dans les 20 jours suivant la demande de consultation et une entente doit survenir dans les 40 jours sans quoi le contentieux sera porté en arbitrage.

Le présent conflit porte encore une fois sur le système d'établissement des prix du bois d'œuvre canadien. Alors qu'aux États-Unis la plupart des forêts exploitables sont privées, la majorité des forêts canadiennes sont situées sur des terres publiques. Comme c'est le gouvernement qui fixe le prix des redevances sur l'exploitation, les prix sont moins sujets aux fluctuations du marché. Afin d'assurer une concurrence loyale entre les entreprises canadiennes et américaines, le SLA détermine les taux de redevances perçues par les gouvernements provinciaux en fonction de la qualité du bois exploité. Les États-Unis accusent la Colombie-Britannique d'évaluer systématiquement à la baisse la qualité de ses forêts, ce qui procurerait un avantage commercial indu à son industrie forestière. Les évaluations de la qualité du bois exploité en Colombie-Britannique, et donc la valeur des redevances, ont effectivement dramatiquement diminué depuis l'entrée en vigueur de l'Accord en 2006, mais la province en attribue la cause à l'infestation sans précédent du dendroctone du pin ponderosa (DPP) qui dévaste ses forêts. Les États-Unis rejettent en partie cette interprétation des faits. Ils accusent le gouvernement de la Colombie-Britannique d'avoir sous-évalué la qualité de forêts encore saines. Des représentants de l'industrie forestière canadienne ont avancé la proximité des élections de mi-mandat aux États-Unis pour expliquer la réaction agressive des États-Unis. Les sénateurs du Montana et du Maine ont notamment fait pression depuis l'été pour que la cause soit portée en arbitrage.

Le DPP est un parasite naturel du pin tordu, la principale essence exploitée en Colombie-Britannique. Le parasite tue l'arbre, mais ce dernier peut encore être transformé s'il est récolté suffisamment rapidement. Le gouvernement canadien prévoit que la présente infestation détruira 80% de la forêt exploitable en Colombie-Britannique d'ici 2013. La qualité commerciale du bois diminue rapidement après la mort de l'arbre. Le gouvernement canadien a investi 100 millions de dollars de 2007 à 2009 pour accélérer l'exploitation des forêts touchées par l'infestation.



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 octobre 2010

Pour consulter le communiqué de presse du bureau du représentant américain au Commerce, voir : USTR <http://www.ustr.gov/about-us/press-office/press-releases/2010/october/united-states-requests-consultations-canada-under>

Pour consulter le communiqué de presse du ministère des Affaires étrangères et commerciales du Canada, voir : MAECI <http://news.gc.ca/web/article-eng.do?m=/index&nid=565069>

Source : Doug Palmer, «US hikes pressure on Canada in timber pricing spat », *Reuters*, 8 octobre 2010, en ligne : Reuters <http://www.reuters.com/article/idUSN0820721920101008>

Un discours politique difficilement réconciliable?



« Les États-Unis et le Canada sont engagés depuis plusieurs mois dans des discussions au sujet de la sous-évaluation présumée du bois récolté en Colombie-Britannique, mais ces discussions ont été infructueuses. »

– Ron Kirk, Représentant américain au Commerce, 8 octobre 2010.

« La croissance des récoltes de bois de faible qualité en Colombie-Britannique est due à l'infestation sans précédent du dendroctone du pin ponderosa. »

– Peter Van Loan, ministre canadien des Affaires étrangères et du Commerce, 8 octobre 2010.



« La plupart du bois d'œuvre récolté sur les terres de la province de Colombie-Britannique se vend 25 ¢ le mètre cube. En comparaison, le bois d'œuvre de qualité comparable coûte environ 20 \$ le mètre cube sur le marché libre des États-Unis, ce qui désavantage de façon importante les scieries du Maine. »

– Sén. Olympia Snowe (R-Maine), 8 octobre 2010.

« De 2005 à 2009, les producteurs de bois d'œuvre américain ont augmenté leur part de marché aux États-Unis de 62 % à 72 %, alors que durant la même période la part de marché des producteurs de la Colombie-Britannique s'est vue réduite de 20 % à 16 %. »

– Pat Bell, ministre des Forêts et de la Faune de la Colombie-Britannique, 8 octobre 2010.





Propriété intellectuelle

Le texte « final » de l'ACAC (ACTA) est publié

Le 6 octobre dernier, les 38 participants aux négociations de l'Accord commercial anticontrafaçon (ACAC, ACTA en anglais) ont publié le texte « final » de l'Accord, comme convenu le 2 octobre au terme de la 11^e réunion de négociation à Tokyo au Japon. Bien qu'aucune autre réunion de négociation ne soit prévue, plusieurs contentieux sont toujours présents entre les parties et le texte publié la semaine dernière n'est pas définitif. Les négociateurs résoudront ces différends bilatéralement au cours des prochaines semaines. Nous avons déjà fait état dans la *Chronique commerciale américaine* du 6 octobre¹ des points d'achoppement sur les indications régionales (IG) et sur l'application des contrôles douaniers entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis. À la lumière du texte de l'ACAC paru la semaine dernière, quatre points litigieux doivent encore être résolus avant que l'Accord ne soit définitif :

(1) *L'étendue des droits de propriété intellectuelle (DPI) couverts par le chapitre internet.* L'UE aimerait voir les marques de commerce être couvertes au même titre que les droits d'auteurs par le chapitre internet. Si cette mesure était mise en œuvre, les signataires devraient s'engager à modifier leurs lois afin de traduire en justice les opérateurs de sites internet qui assurent la vente ou la revente de produits contrefaits. L'Europe cherche ainsi notamment à protéger son industrie de la mode et son industrie pharmaceutique. Bien que la production à grande échelle des produits contrefaits provienne essentiellement de pays non participants aux négociations comme la Chine et la Russie, une part importante de leurs ventes s'opère par l'entremise de l'internet. Présentement, le *Digital Millennium Copyright Act (DMCA)* aux États-Unis et la *Directive du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (EUCD)* en Europe, ne couvrent pas la protection des marques de commerce. Les États-Unis s'opposent à ce que les marques de commerce soient protégées au même titre que les droits d'auteur parce qu'une telle disposition les obligerait à modifier leur cadre légal, ce qui pourrait assujettir l'Accord à l'approbation du Congrès. Les entreprises de détails ou de revente sur internet, comme eBay par exemple, s'opposent aussi à de telles dispositions qui les rendraient vulnérables à des poursuites, à moins qu'elles ne retirent de façon préventive les offres de produits suspectés de contrefaire une marque de commerce.

(2) *La couverture des brevets par le chapitre sur les mesures portant sur le droit civil.* Les États-Unis s'opposent seuls à l'inclusion des brevets comme DPI protégé dans la section sur les mesures portant sur le droit civil. Cette opposition s'explique encore par l'incompatibilité entre une telle mesure et le régime légal américain en la matière.

(3) *La criminalisation de l'enregistrement dans les salles de cinéma.* Les États-Unis, appuyés par le Japon, la Corée du Sud et le Canada, souhaitent criminaliser l'enregistrement de films protégés par des droits d'auteur dans les salles de cinéma. L'UE et la Nouvelle-Zélande souhaitent voir cette disposition complètement retirée de l'Accord.

¹ En ligne : CEIM http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/CCA_10-10-06.pdf



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 octobre 2010

(4) *L'application des contrôles douaniers.* L'UE souhaite faire reconnaître les IG au même titre que les marques de commerce au sein de l'ACAC. Le texte de l'Accord est actuellement rédigé de façon à permettre aux signataires de donner préséance au DPI de son choix dans l'application de mesures de contrôle à ses frontières. Cette disposition est très importante aux yeux de l'Europe parce qu'elle obligerait les signataires à contrôler des produits en transit qui simuleraient des appellations d'origine contrôlée (AOC) européennes comme le champagne, le parmesan ou le roquefort par exemple, même si de telles appellations ont été enregistrées comme marque de commerce sous une autre juridiction. Les États-Unis s'opposent à ce que l'application de telles mesures de contrôle soit contraignante pour les signataires.

Pour consulter la version du texte de l'ACAC du 6 octobre 2010, voir : USTR http://www.ustr.gov/webfm_send/2338

Source : Adam Behsudi, «ACTA Parties Take Unresolved Issues Back To Capitals For Consultation », *Inside US Trade*, vol.28, no.39., 8 octobre 2010.

Études économiques et articles connexes

Cette semaine dans l'actualité :

« Pacific Free Trade Pact », *Asahi Shinbum*, 6 octobre 2010, en ligne : Asahi
<http://www.asahi.com/english/TKY201010050267.html>

« Le traité ACTA en phase de finalisation », *Le Monde*, 7 octobre 2010, en ligne : Le Monde
http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/10/07/le-traite-acta-en-phase-de-finalisation_1421933_651865.html

« Anti-Counterfeiting Trade Pact '99 Percent' Complete », *Bridges Weekly Trade News Digest*, vol. 14, no. 34, 7 octobre 2010, en ligne : ICTSD <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/86164/>

« Russia Resolves Key Issues with US over WTO Accession », *Bridges Weekly Trade News Digest*, vol. 14, no. 34, 7 octobre 2010, en ligne : ICTSD <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/86158/>

« Trade Policy Review Praises US for Openness, Appeals for Leadership », *Bridges Weekly Trade News Digest*, vol. 14, no. 34, 7 octobre 2010, en ligne : ICTSD
<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/86155/>

« U.S. Is not Happy with BC's Underpriced Lumber Exports », *Forest Talk*, 9 octobre 2010, en ligne : Forest Talk <http://foresttalk.com/index.php/2010/10/09/u-s-is-not-happy-with-bc-s-underpriced-lumber>

Alex Frangos et Elizabeth Williamson, «Interest Builds in Pacific Trade Zone », *Wall Street Journal*, 7 octobre 2010, en ligne : WSJ
<http://online.wsj.com/article/SB10001424052748704011904575538003964028436.html>

Études économiques et commerciales :

Le 10e examen des politiques commerciales des États-Unis a eu lieu le 29 septembre et le 1er octobre dernier à l'OMC. Le résumé et le rapport complet peuvent être consultés sur le site de l'OMC.

OMC, http://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/tp335_e.htm



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 octobre 2010

Chronique commerciale américaine

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Direction scientifique : Christian Deblock

Recherche et rédaction : David Dagenais

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Abonnez-vous à la liste de diffusion et au fil RSS du bulletin !



<http://www.ceim.uqam.ca/spip.php?article483>



http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=backend-ceim&id_mot=278